



Puis je demander à être licencié pendant un cif

Par **tibiscuit**, le **28/08/2011** à **21:14**

Bonjour,

j effectue actuellement un cif d'une durée de 2 ans, j entame ma second année, et je souhaiterais demandé un licenciement auprès de mon patron, car je souhaite me rapproché de mon conjoint, tout en continuant ma formation. je souhaiterais savoir qui prend en charge le financement de ma formation si je demande un licenciement quelles sont les démarches à suivre et quelles sont mes droits (est ce que je bénéficierais de mon salaire)
merci d'avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **28/08/2011** à **21:19**

un licenciement ne se demande pas, soit vous démissionnez, soit votre employeur vous fait une fleur (et comme il n'a aucun motif, il prend le risque d'une condamnation aux prud'hommes)

Pourquoi ne pas démissionner si c'est pour suivre votre mari ?

Par **tibiscuit**, le **28/08/2011** à **21:28**

si je demissionne je n aurai pas droit aux assedic et ma formation ne sera pas prise en charge etant donné que la formation ne se trouve pas dans la meme ville ou ma ami vit je ne peut pas me retrouver sans ressources

Par **mimi493**, le **28/08/2011** à **21:31**

Si vous démissionnez pour suivre votre conjoint, vous avez droit à l'indemnisation chômage. Quant à votre formation, si vous suivez votre mari, vous ne pourrez pas la continuer de toute façon, donc votre question est bizarre.

Par **tibiscuit**, le **28/08/2011** à **21:47**

Le 28/08/2011 21:31

ma question n est pas bizarre car si je rejoint ma ami g la possibilité de continué ma formation car mes parents habitent sur le lieu de la formation et puis c'est seulement deux jours pas semaine ce n est pas la le problème je veux juste savoir si elle sera toujours financer c tout si je demande un licenciement ou une rupture conventionnelle